



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

6. ▽ 5. ◁ Δ U J
◁ ▽
▽ 5. ▽ ▽

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 62^{ème} RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
ADOPTÉ**

DATE : Le 12 avril 1991

ENDROIT : Lapointe Rosenstein Inc.
1010, rue Sherbrooke Ouest
11e étage
MONTRÉAL (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS: MM. Paul Wilkinson, président, ARC
Alan Penn, ARC
Jean-Guy Charest, Canada
Hubert Marcotte, Canada
Louis-Edmond Hamelin, Canada
Robert Daigneault, Québec
Alain Soucy, Québec
Mme Marie Lessard, Québec

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Gilles Frisque, Québec
James Bobbish, ARC
Willie Iserhoff, ARC

PARTICIPANTS : MM. Michel Dorais, Bureau fédéral des
évaluations environnementales (BFEE)
Carol Martin, BFEE

OBSERVATEURS : M. Raymond Houle, MENVIQ
Mme Ginette Lajoie, ARC



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Comité félicite Monsieur Wilkinson pour sa nomination à titre de Président pour l'année 1991-1992. Par ailleurs, les membres remercient Monsieur Marcotte de sa grande contribution à titre de Président pour l'année 1990-1991.

Le nouveau Président déclare la réunion ouverte à 14 h 15 et l'ordre du jour suivant est adopté:

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Rencontre avec des représentants du BFEEE pour faire le point sur les intentions du gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'évaluation et l'examen du projet Grande Baleine, et consultation sur la nomination de l'Administrateur fédéral;
3. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU BFEEE POUR FAIRE LE POINT SUR LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN CE QUI A TRAIT A L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DU PROJET GRANDE BALEINE ET CONSULTATION SUR LA NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL

Après une discussion interne sur les éléments de la rencontre, le Président souhaite la bienvenue aux représentants du BFEEE. Ces derniers ont demandé une rencontre afin de faire le point sur les intentions du gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'évaluation et l'examen du projet Grande Baleine et afin de consulter le Comité sur la nomination éventuelle d'un Administrateur fédéral responsable de l'application du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Par ailleurs, on félicite M. Michel Dorais de sa nomination à titre de Président du BFEEE. Monsieur Dorais assumera ses fonctions à partir du 1^{er} mai prochain.

2.1 L'évaluation et l'examen du projet Grande Baleine

Monsieur Dorais réitère l'objectif poursuivi par le gouvernement du Canada en ce qui a trait à l'évaluation et l'examen du projet Grande Baleine. Cet objectif est de faire un examen environnemental le plus complet possible

de l'ensemble du projet. C'est dans ce contexte que les gouvernements du Québec et du Canada ont signé une entente prévoyant l'harmonisation des diverses procédures d'évaluation applicables au projet. Selon Monsieur Dorais, de nombreux facteurs font en sorte que l'application de cette entente est problématique. Un de ces facteurs serait notamment l'opposition par les Cris à la scission du projet (complexe et infrastructures routières) pour les fins de l'examen environnemental. Un deuxième facteur serait la non-implication du gouvernement fédéral dans les procédures découlant du chapitre 22 de la CBJNQ. Cette non-implication fait suite aux avis juridiques dans ce sens provenant du ministère de la Justice.

Monsieur Dorais informe les membres qu'il a pris connaissance des recommandations que le Comité avait formulées en juillet 1990 concernant l'évaluation du projet. Il reconnaît le bien-fondé de ces recommandations, notamment celle préconisant une évaluation globale de l'ensemble du projet.

Monsieur Dorais informe le Comité qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine entre les deux ministres de l'Environnement et les représentants des Cris et des Inuit. Le but de cette rencontre serait de déterminer les marges de manoeuvre possibles pour permettre une entente sur l'évaluation du projet. Si une entente était éventuellement conclue, la contribution du CCEBJ pourrait consister à la commenter.

En ce qui a trait à l'évaluation des infrastructures routières, Monsieur Dorais explique que le ministre de Pêches et Océans n'a pas encore reçu les résultats de son Ministère de l'évaluation initiale qui a été effectuée dans le cadre du PFEEE. Une décision quant à la soumission du projet à des audiences publiques est cependant imminente.

De plus, on note que les résultats de l'évaluation initiale seront rendus publics.

Les membres du Comité expriment à tour de rôle leur frustration devant l'impasse qui prévaut concernant l'évaluation du projet. On exprime aussi une frustration de voir que les recommandations du Comité à cet égard n'ont pas été suivies. On déplore, entre autres, l'atti-

tude sectorialiste que les administrateurs de ce dossier semblent persister à adopter.

Monsieur Dorais indique qu'il partage la frustration du Comité et souhaite qu'à l'avenir, il aura l'occasion de rencontrer périodiquement le Comité dans des dossiers d'importance.

2.2 La nomination d'un Administrateur fédéral

Le Président fait part à Monsieur Dorais de la perception du Comité concernant la nomination éventuelle d'un Administrateur fédéral responsable de l'application du chapitre 22 de la CBJNQ.

Le Comité souhaite que la personne soit choisie en fonction de ses qualifications plutôt qu'en fonction du poste qu'elle occupe. Selon le Comité, les qualités recherchées sont les suivantes:

- une personne ayant une grande expérience dans l'évaluation environnementale et, de préférence une connaissance approfondie de la CBJNQ, notamment le chapitre 22 qui traite du régime de protection de l'environnement;
- une personne jouissant d'une certaine crédibilité auprès des autochtones et des intervenants en matière environnementale;
- une personne ayant des qualités de leadership reconnues;
- l'esprit d'indépendance étant une qualité désirable, le candidat devrait venir de l'extérieur de la fonction publique.

Monsieur Dorais informe le Comité que, compte tenu du départ du présent Administrateur fédéral, le 1^{er} mai prochain, le futur Administrateur pourrait être choisi dans les prochains jours. On communiquera au Comité la décision du Ministre à ce sujet dès qu'elle sera prise.

Le Président du Comité remercie les représentants du BFEE de leur participation à la réunion et de leur consultation à propos du dossier Grande Baleine et du choix du prochain Administrateur fédéral. On demande au secrétaire de préparer un projet de lettre à l'intention de Monsieur Dorais pour confirmer l'avis du Comité sur ce dernier point.

3. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 15 mai prochain à Québec.

HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire